

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 013-2025

Du : 1^{er} juillet 2025

Nombre de Conseillers :

en exercices : 11

présents : 8

pouvoir : 2

votants : 10

Date de la convocation : 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,

Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Conseillères Municipales,

Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers Municipaux,

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Madame Malvina Boquet, donne pouvoir à Madame Isabelle Oger,

Monsieur Patrice Glandières, donne pouvoir à Monsieur Didier Dagonet,

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Madame Sophie Papon, Conseillère Municipales,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Béatrice Brun, Conseillère Municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

Objet : Information du Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

Vu, la délibération N°030-2014 du Conseil Municipal en date du dix avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que Monsieur le Maire doit procéder à une information récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées et des décisions de préemption ou non préemption à chacune des réunions du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises depuis le 10 avril 2025 :

Dossier	Date de dépôt	Adresse	Ref cadastrale	Bien vendu	Prix de vente	Nature de la décision
095 061 25 O 0003	15/04/2025	32 rue de la Vieille France	AB 118	MAISON	374 000.00 €	Renonciation
095 061 25 O 0004	19/04/2025	10 ter rue des châteigniers	AB 298	MAISON	340 000.00 €	Renonciation
095 061 25 O 0005	19/05/2025	19 rue de la Vieille France	AB 191 190 188	TERRAIN A BATIR	411 500.00 €	Renonciation
095 061 25 O 0006	20/05/2025	Rue des petit pavés les grands Jardins	AB 321 Division de la parcelle AB 240	Terrain non bati	150.00 €	Renonciation

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, de la décision de gestion courante qui a été prise depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthémont-la-Forêt, le 1^{er} juillet 2025

Didier DAGONET

Maire de Béthémont-la-Forêt

